

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 08 Décembre 2020

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice : 111

Quorum : 37

Membres présents : 87

Pouvoirs : 12

Membres votants : 99

Date de la convocation : 02/12/2020

L'an deux mil vingt et le mardi 8 décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

**Etaient présents :** Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Madame BACHELOT Marie-Line, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame BARTHOW Anne, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BRANLOT Valérie, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CANU Françoise, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Madame JUNIAU Chantal, Monsieur COURTOUX Thomas, Monsieur COUTEL Philippe, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Madame DAEL Camille, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame GUYOMARD Valérie, Monsieur DESHAYES Edmond, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DODELANDE Claudine, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DUTEIL Myriam, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GEORGES Claude, Monsieur GIFFARD Franck, Madame GOETHEYN Martine, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Madame GOULLEY Martine, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Madame GUEDON Sonia, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEUDE Claudine, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur HUGUES Harold, Monsieur JEHANNE Eric, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LAVRIL Didier, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERCQ Lucette, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LEMERCIER Gérard, Monsieur LERAT Sébastien, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur LUCAS Yannick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MEZIERE Georges, Madame NADAUD Nadia, Monsieur PETIT Donatien, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Monsieur PRIVE Bruno, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THOUIN Michel, Madame TURMEL Françoise, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.

**Etaient absents/excusés :** Monsieur AGASSE Francis, Madame BEAUMONT Caroline, Madame CAMUS Danielle, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LECAVELIER DESETANGS Rémy, Madame MACHADO Céline, Monsieur PEREIRA Mickaël, Monsieur PIQUENOT Olivier, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur SEYS Nicolas.

**Pouvoirs :** Madame BECHET Sabrina pouvoir à Madame HEUDE Claudine, Madame FERAUD Sara pouvoir à Madame HEUDE Claudine, Monsieur GROULT Daniel pouvoir à Madame GOULLEY Martine, Madame JOIN-LAMBERT pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERC Marie-Françoise pouvoir à Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur LELOUP Gérard pouvoir à Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Madame LEROUVILLOIS Janine pouvoir à Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur MATHIERE Philippe pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame PANNIER Brigitte pouvoir à Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Madame PERRET Nathalie pouvoir à Monsieur DIDTSCH Pascal, Monsieur SCRIBOT Frédéric pouvoir à Monsieur BEURIOT Valéry, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric.

## Délibération n° 194/2020 : Attribution d'une subvention de Projet de territoire pour la société Option Production

L'arrêté préfectoral DELE/BCLI/2019-7 portant modification des statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN) précise que cette dernière « ...assure la promotion de l'ensemble des manifestations événementielles culturelles ou sportives favorisant l'attractivité et le rayonnement du territoire ».

Suite au diagnostic culturel réalisé en 2018, l'IBTN a élaboré un Projet Culturel de Territoire qui a été voté en conseil communautaire le 18 décembre 2019.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des volontés politiques du Projet de Territoire et du Projet Social de Territoire.

Concernant le soutien à la réalisation de projets culturels d'intérêt local :

L'article L. 2121-29 du CGCT précise que le soutien à la réalisation de projets culturels d'intérêt local, comme les aides à l'éducation à l'image, les aides aux festivals, les aides aux commissions du film, sont considérées comme des interventions qui entendent répondre à un intérêt public. C'est pourquoi, celles-ci sont attribuées par les communes, par exemple, au titre de leur compétence générale en application de l'article L. 2121-29 du CGCT.

La décision du Conseil d'Etat Commune d'Aix-en-Provence du 6 avril 2007 rappelle que, dans ce cas de figure, le recours à un tiers doit en principe faire l'objet d'une délégation de service public. Néanmoins, lorsqu'une personne privée exerce une activité dont elle a pris l'initiative, une personne publique peut, néanmoins, " en raison de l'intérêt général qui s'y attache et de l'importance qu'elle revêt à ses yeux ", exercer un droit de regard sur son organisation et, le cas échéant, lui accorder des financements, dès lors qu'aucune règle ni aucun principe n'y font obstacle.

Ces dispositions sont conformes à la réglementation communautaire en matière d'aides d'Etat, en principe interdites, qui autorise néanmoins la collectivité à compenser le coût d'une prestation de service de nature économique pour sujétions de service public. Les entreprises qui bénéficient de ces compensations de service d'intérêt économique général (SIEG) font, en effet, l'objet d'un traitement d'exception (article 106, paragraphe 2 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ) puisque les aides qu'elles perçoivent sont compatibles avec le marché commun dès lors qu'elles respectent un certain nombre de principes communautaires (nécessité, proportionnalité, etc.) précisés par le train réglementaire du 20 décembre 2011 relatif aux compensations de SIEG dit " paquet Almunia ". Conformément à la décision de la Commission 2012/21/UE du 20 décembre 2011 , ces organismes doivent justifier d'un mandat précis décrivant les obligations de service public dont ils ont la charge, leurs coûts et la compensation stricte de ce coût par la commune et les autres collectivités publiques qui financent l'activité)

La société Options Production a entamé le projet de réaliser une série futuriste sur notre territoire intercommunal qui a donné lieu à la création d'un pilote de 30 minutes entre septembre et décembre 2020. Cette série s'intitule « Ultima Date ». Elle comptera 8 épisodes de 30 minutes chacun. Elle ambitionne de combiner fiction et interaction entre personnages et spectateurs via une application développée par la société Néo Digital sise à Bernay.

Le coût global du pilote s'élève à 100 000€. Les dépenses effectuées sur le territoire intercommunal ont été de 33 310€ (hébergement, repas, salaires, ...)

Le coût total du projet est estimé à 870 000€ et 1 200 000€. Les dépenses effectuées sur le territoire sont évaluées à minimum 400 000€.

Le projet répond aux objectifs fixés par notre projet culturel de territoire, à savoir :

- Rendre la culture mobile pour être au plus près de la population : l'épisode pilote s'est tourné sur Bernay, mais aussi sur Broglie et Treis Sants en Ouche. Les prochains épisodes seront également réalisés sur le territoire intercommunal.
- Mener des actions culturelles pour la population locale en partenariat avec les acteurs locaux : ce projet est réalisé en partenariat avec Néo Digital, une entreprise innovante et reconnue de notre territoire. D'autre part, le projet est aussi ouvert à la population via des castings de figurants, la possibilité d'y faire participer des stagiaires locaux dans le but de créer des vocations auprès de la

jeunesse. D'autres partenaires locaux pourront, au fur et à mesure de l'évolution du projet, être associés...

- Fédérer la population autour d'un évènement local : une restitution de cette création pourrait être opérée sur notre territoire (le futur cinéma ?, salle des fêtes, réseaux local des bibliothèques...)
- Valoriser le patrimoine local via les actions culturelles : tourner des épisodes dans des patrimoines locaux reconnus de notre territoire (Abbatiale, place de l'hôtel de la Gabelle, voie verte, vue des monts...). Chaque épisode mettra en scène une ville ou village différent du territoire.
- Mailler le territoire autour d'esthétiques innovantes (public prioritaire : les jeunes)
  - Les arts visuels et numériques : distribuer cette série sur des plateformes de diffusion, secteur de prédilection audio-visuelle auprès des 15-35 ans. Le sujet de la série et l'application innovante qui l'accompagne couvrent largement le domaine du numérique associé à l'art visuel qu'est la cinématographie.

De plus, la société Options Production veut s'engager dans une dynamique développement durable par l'obtention du label Ecoprod. Elle s'applique également à utiliser des produits locaux pour la restauration des équipes de tournage.

Le Département de l'Eure, la Chambre du Commerce et de l'Industrie, le Crédit agricole sont des partenaires financiers à ce projet.

Afin d'accompagner ce projet sur le territoire intercommunal, il est proposé l'attribution d'une subvention à la Société Options Production.

Les crédits sont inscrits au budget au chapitre 67, article 6745.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29 ;

Vu l'arrêté préfectoral DELE/BCLI/2019-7 portant modification des statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN) précise que cette dernière assure la promotion de l'ensemble des manifestations évènementielles culturelles ou sportives favorisant l'attractivité et le rayonnement du territoire ... ;

Après avis du bureau communautaire du 27 novembre 2020 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **ACCORDE** une subvention à la société Option Production pour son pilote d'une série « Ultima Date »
- ✓ **FIXE** le montant de cette subvention à 7 500€ pour l'année 2020

**Résultats du vote au scrutin ordinaire :**

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
87	12	99	1	98	0	98

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre  
des délibérations.

Le Président,  
Nicolas GRAVELLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20201208-194\_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2020

Affichage : 18/12/2020